

MISSIONS ANNUELLES

Les honoraires de nos missions annuelles sont fixés par un barème et revalorisés annuellement en fonction de l'évolution des salaires en France.

COMPTABILITÉ

- Comptes annuels (Bilan – Compte de résultat – Annexe)
- Déclaration fiscale des résultats de l'entreprise
- Informations comptables, fiscales et juridiques
- Formation continue du personnel comptable

Chiffre d'affaires	De à	100 K€ 500 K€	500 K€ 1.000 K€	1.000 K€ 2.000 K€	2.000 K€ 3.000 K€	3.000 K€ 5.000 K€	5.000 K€ 10.000 K€	10.000 K€ 50.000 K€
Honoraires annuels HT	De à	800 € 1.800 €	1.800 € 2.300 €	2.300 € 2.900 €	2.900 € 3.300 €	3.300 € 3.800 €	3.800 € 4.600 €	4.600 € 6.800 €

SECRETARIAT COMPTABLE

Nous proposons un contrat de services, ajustable en fonction des besoins de nos clients, **au taux horaire de 37 € HT**, comprenant notamment les prestations suivantes :

- Tenue de comptabilité
- Etablissement des déclarations de TVA

SECRETARIAT JURIDIQUE ANNUEL

Documents d'approbation et de publication des comptes annuels	Honoraires annuels HT
SARL – SELARL – SNC – SCP	370,00 €
SCI – SCM	265,00 €
SA – SAS – SELAFA	Selon complexité
Supplément rapport de gestion	106,00 €

BULLETINS DE PAIE ET DÉCLARATIONS SOCIALES

Standards	Honoraires fixes mensuels HT	Honoraires par bulletin HT
De 1 à 9 salariés		26,50 €
De 10 à 19 salariés	52,90 €	21,20 €
De 20 à 29 salariés	158,70 €	15,90 €
Plus de 29 salariés	317,40 €	10,60 €

Suppléments relatifs aux salariés en activité partielle	Honoraires mensuels HT
De 1 à 5 salariés	40,00 €
De 6 à 10 salariés	60,00 €
De 11 à 20 salariés	100,00 €
Plus de 20 salariés	139,00 €

Prestations annexes	Honoraires HT
Attestation de salaire CPAM, MSA, CRPCEN	20,00 €
Création fiche salarié	40,00 €
Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), mise à jour des effectifs pour la médecine du travail	40,00 €
Déclaration d'accident de travail	40,00 €
Solde de tout compte sans calcul de l'indemnité	40,00 €
Solde de tout compte avec calcul de l'indemnité	
Autres prestations, notamment : affiliation aux caisses sociales, demande de prestations auprès des organismes de prévoyance, mise à jour des effectifs pour la médecine du travail, demande d'aides, demande d'échéancier auprès des caisses sociales, etc.	En fonction du temps passé au taux horaire de 80,00 € HT

CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nous proposons un contrat de services pour la gestion juridique de vos ressources humaines comprenant des consultations juridiques illimitées en matière de droit social (droit du travail et droit de la sécurité sociale).

	Honoraires mensuels HT
De 1 à 5 salariés	55,00 €
De 6 à 10 salariés	110,00 €
De 11 à 20 salariés	176,00 €
De 21 à 30 salariés	231,00 €
De 31 à 40 salariés	264,00 €
Plus de 40 salariés	Selon complexité

AUTRES MISSIONS

Ces missions font l'objet d'une facturation en fonction du temps passé.

Lorsque nos prestations résultent d'une demande explicite, orale ou écrite et que le montant prévisible d'honoraires est inférieur à 500 € HT, une facture peut être établie sans information préalable, notamment en cas d'urgence.

Dans le cas contraire, nous vous informons préalablement du montant estimé et dès qu'un dépassement est prévisible.

CONSULTATIONS, CONSEIL ET RÉDACTION D'ACTES

L'accès permanent au droit est indispensable à la pérennité et au développement des entreprises.

Fruit d'une analyse, de recherches, de vérifications et, le cas échéant, d'interprétations des différentes sources du droit (textes législatifs et réglementaires, accords collectifs et contrats, jurisprudence et doctrine), la consultation est une réponse structurée et circonstanciée à une question, basée sur un raisonnement juridique. Nos consultations revêtent la forme d'un écrit relatant : la question posée, son enjeu, l'état du droit, notre analyse des risques et opportunités et nos recommandations.

La mise en oeuvre d'une réflexion juridique a pour objectif de garantir la qualité et la précision de la réponse apportée, d'autant plus que notre cabinet engage sa responsabilité quant au contenu restitué au client.

En matière de conseil et de rédaction d'actes, nos missions sont très diversifiées : organisation, gestion, droit fiscal, droit social, droit des sociétés, droit commercial, conseil patrimonial, diagnostic financier, investissement et financement, évaluation, acquisition et cession d'entreprise, ouverture du capital et restructuration, prévention et traitement des difficultés.

Ces missions sont facturées **au taux horaire de 132 € HT**.

SECRÉTARIAT JURIDIQUE EXCEPTIONNEL

Les missions exceptionnelles de secrétariat juridique (formalités inhérentes à la vie d'une société : transfert de siège social, modification d'activité, de la gérance ou autre, dissolution, liquidation, procès-verbaux d'autorisations diverses...) sont facturées **au taux horaire de 106 € HT**.

ASSISTANCE À CONTRÔLE ET CONTENTIEUX

Nous intervenons seuls ou en collaboration avec les conseils de votre choix dans les domaines suivants : droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit commercial.

DEMANDES D'INFORMATION

Les demandes impliquant essentiellement la transmission d'informations relatives à la réglementation en vigueur ne sont pas facturées.



Harel & Associés

Comptabilité - Droit des Affaires - Patrimoine - Transmission d'entreprises